



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE SEINE-MARITIME
DE TENNIS DE TABLE**

Auteur :
Adrien POIGNIE
Objet :
Brûlage

Bois-Guillaume, Le 30 août 2021

Mesdames et messieurs les présidentes et présidents de club,
Mesdames et messieurs les correspondantes et correspondants de club,

Le calendrier sportif départemental complet pour la saison 2021/2022 vient de vous être envoyé.

Comme vous avez pu le voir, cette saison le championnat départemental par équipes de D1 et de D2 commencera avant le championnat régional par équipes. La J1 et la J2 de D1/D2 auront donc lieu avant la J1 et la J2 de l'échelon régional.

	Championnat départemental D1/D2	Championnat Régional
J1	Vendredi 01 octobre	Dimanche 03 octobre
J2	Vendredi 15 octobre	Dimanche 17 octobre

La raison est simple, nous ne souhaitons pas mettre deux journées de championnat par équipes pendant les vacances d'octobre. Commencer avant le championnat régional nous permet ainsi de ne mettre qu'une seule journée de D1/D2 pendant ces vacances (le vendredi 5 novembre).

Nous vous demandons ainsi de porter une attention particulière à la gestion des brûlages pour les deux premières journées de championnat par équipes de la phase 1 entre l'échelon régional et l'échelon départemental.

En effet, l'article II.112.1 pose la règle suivante : *« lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes d'une même association, la première participation dans l'ordre chronologique est admise. Les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent ».*

Par conséquent, si un joueur joue la première journée de championnat par équipes en D1 ou en D2 mais aussi en régional, celui-ci sera alors considéré comme « brûlé » pour la rencontre du championnat régional par équipes de cette journée dans la mesure où celle-ci aura eu lieu après celle du championnat départemental par équipes. Les « points-équipes » de ce joueur seront donc retirés pour la rencontre de l'échelon régional et l'équipe régionale sera considérée comme incomplète. Il en sera de même pour la 2ème journée de la phase 1 de championnat par équipes. La même règle s'appliquera pour une féminine qui jouerait la J1 ou la J2 en D1 ou en D2 mais aussi en championnat régional masculin.

Concernant les féminines qui jouent en championnat départemental masculin D1 ou D2 et en championnat régional féminin, le même raisonnement s'appliquera dans la mesure où la J1 et la J2 de la phase 1 de D1 et de D2 auront lieu avant la J1 et la J2 du championnat régional féminin.

A partir de la 3ème journée de la phase 1, l'échelon régional se déroulera avant l'échelon départemental, comme habituellement. Par conséquent, les cas évoqués ci-dessus ne s'appliqueront plus. Cependant, pour rappel, à partir de la troisième journée, un joueur

masculin participant à la J3 en régionale et en départementale sera «brûlé » en départementale pour ce numéro de journée (il en sera de même pour les journées suivantes).

Nous vous remercions de prendre en compte ces éléments dans la gestion des brûlages de vos équipes régionales et départementales.

Pour rappel, vu la période délicate que nous sommes en train de traverser, le CD76TT a décidé de reculer la date de clôture des inscriptions de vos équipes départementales (le 15 septembre pour les D1 et D2, le 22 septembre pour les D3 et D4). Par conséquent, les poules vous seront communiquées plus tard qu'habituellement.

Nous espérons que la rentrée sportive se passera bien et avons hâte de vous retrouver dans les salles.

ADRIEN POIGNIE

Responsable de la Commission sportive départementale du CD76TT

